

INTERVIEW : Un Notaire stagiaire vous répond

Par **Olivier**, le **08/10/2007** à **20:46**

Bonsoir à tous !

Voilà à la suite de l'"interview" de jeeecy sur le métier d'avocat, je me propose de me soumettre à vos questions en ce qui concerne la profession de Notaire, la formation, le travail dans les études etc etc.

Aucun tabou ici je répondrai à TOUT !

Vous avez 2 semaines à partir d'aujourd'hui, ce qui signifie que je répondrai en bloc à toutes vos questions le 22 octobre prochain !

A vous !

Par **Morsula**, le **08/10/2007** à **21:00**

Bon je postes quelques questions, mais c'est pour l'intérêt général, bien qu'il y a quelques années je pensais me destiner à ce métier, mais bon après c'est pas impossible que je change d'avis puisque j'ai pas encore goûté au droit public ou au droit privé pour dire "j'aime ça")))

- Quelles matières à privilégier pendant les études à la fac ?
- Quelles sont les spécificités/modalités/épreuves de l'examen pour l'entrée dans le CFPN ?
- On gagne combien ?
- L'Etat nous prend beaucoup ?

[size=75:rpznb102]Fallait les poser les deux dernières, dites pas, je demande tout haut ce que vous vous demandez tout bas[/size:rpznb102]

Par **jeeecy**, le **08/10/2007** à **21:17**

à quoi ca sert un notaire?

ca ne fait pas double emploi avec les avocats ?

il fallait aussi que je pose ces questions...

plus sérieusement : comment devient-on notaire?

Par **Morsula**, le **08/10/2007** à **21:25**

[quote="jeeecy":mws47typ]plus sérieusement : comment devient-on notaire?[/quote:mws47typ]

[img:mws47typ]http://morsula.free.fr/GS_189f01f1e0.png[/img:mws47typ]

:oops:

Oups, désolé je me suis trompé de smile ! Image not found or type unknown

Mais tu es élève avocat et tu devrais un généraliste du droit et tu ne sais pas comment on

devient notaire. M'inquiète, m'inquiète, ... Image not found or type unknown

Par **sabine**, le **08/10/2007** à **21:31**

N'est-il pas trop difficile de se faire "accepter" par les autres notaires?

Par **Morsula**, le **08/10/2007** à **21:36**

[quote="sabine":2scbqner]N'est-il pas trop difficile de se faire "accepter" par les autres notaires?[/quote:2scbqner]

Moi je poserais plutôt la question sous la forme : Est-il difficile de devenir propriétaire d'une office ?

Par **sabine**, le **09/10/2007** à **06:50**

:roll:

C'est gentil Morsula mais ce n'était pas le sens de ma question Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **09/10/2007** à **20:19**

Je vois, mais le problème c'est justement de devenir propriétaire d'une étude, autrement si un notaire a des besoins en assistants je ne vois pas pourquoi il accepterait mal un notaire-salarié débutant qui a suivi pratiquement les mêmes études que lui. Ce que je veux dire c'est que le problème se situe au niveau de l'entrée dans le cercle, donc je comprends pas trop

l'intérêt de la question sur l'acceptation, mais ça reste ta question, bien sûr

Par **sabine**, le **09/10/2007** à **20:47**

Et moi je ne comprends pas trop pourquoi tu te mêles de tout...

Par **Olivier**, le **09/10/2007** à **20:49**

et moi j'aimerais bien que vous vous calmez tous les deux !

Par **mathou**, le **09/10/2007** à **21:00**

C'est justement un cercle donc le fait d'arriver dans une étude avec un statut de stagiaire n'est pas facile à défendre. Une de mes amies est clerc en formation, sur les quatre de l'étude, trois sont à l'école de Dijon et apprennent sur le tas, sans être bien considérés par le notaire. Certains préfèrent prendre des stagiaires issus du CFPN, d'autres de M2, d'autres cherchent des clercs expérimentés et / ou spécialisés dans certains domaines... Le droit évoluant, les études ne sont pas vraiment les mêmes (et les notaires ne sont pas forcément à jour des réformes, donc n'acceptent pas forcément les remarques d'un " blanc bec ").

Quelques questions :

- est-ce que tu as vu dans les actes des garanties autonomes ? Comme ça se développe en droit interne dans certains domaines, je me demandais si ça s'officialisait dans la pratique (et si tu as un formulaire ça m'intéresse aussi).
- qu'est-ce que tu penses du projet de réforme de la profession présentée par la Ministre de la Justice ?
- quel est le dossier qui t'a le plus marqué, du moins l'histoire ? Celui qui t'a le plus plu ?
- à partir de quel moment on prend conscience de ses responsabilités en tant que notaire stagiaire, et des risques de devoir y faire face ?
- quels sont les revenus d'un notaire stagiaire ?
- que penses-tu de la création du BTS notarial destiné à former des rédacteur d'actes courants, et de son influence sur les vocations des jeunes qui pourraient être rebutés par les

examens d'entrée du CFPN ? (c'était l'argument majeur des étudiants qui voulaient faire le M2, ne pas réviser)

- puisque tu dois préparer un rapport de stage, quelles sont les étapes de sa préparation, comment se fait le choix du sujet, quels sont les rapports avec ton employeur sur ce document ? Est-ce que tu as le droit de citer le nom des parties dans le rapport ? Est-ce qu'il y a une présentation orale ?

- j'ai vu que le stage pouvait par dérogation se dérouler ailleurs que dans une étude, est-ce que tu connais des personnes dans ce cas ?

Je réfléchis à d'autres questions.

Par **Flox**, le **14/10/2007** à **14:07**

:?

Salut, je suis en terminale S et je ne sais pas encore vers quoi me diriger. Image not found or type unknown

Je me demande déjà ce que sont exactement des études de droit. Est ce qu'on doit apprendre plein de textes par coeur, ou seulement apprendre un certain raisonnement relatif au droit. Ou complètement autre chose ?

La première année n'a pas l'air d'être du droit à proprement parlé, qu'est ce que c'est alors?

Par rapport au métier de notaire, il y a 2 accès possibles, si j'ai bien compris tu fait le CFPN. Pour y accéder on doit réussir un examen: est-il dur, qu'elle est le pourcentage de réussite.

Je croyais que notaire était un métier avec numérus clausus mais ce n'est pas le cas si on y accède sur examen et pas sur concours?

La deuxième voie est la voie universitaire, je suppose qu'il y a un examen à la fin de chaque année. Est ce que c'est dur et quel est le pourcentage de réussite?

Tous ces examens (que ce soit la voie universitaire ou professionnelle), peut-on les passer plusieurs fois, si oui combien?

Dernière question, imaginons que je fasse des études de droit pour faire notaire mais que je n'y arrive pas à un certain moment, à partir de Bac + combien je pourrai avoir un métier sans trop de problème? (Je pense qu'avant Bac + 4 ça doit être très dur de trouver un travail)

:))

Merci, c'est sympa à toi de bien vouloir répondre à nos questions. Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **16/10/2007** à **14:09**

[quote="Flox":3ff4pla5]Salut, je suis en terminale S et je ne sais pas encore vers quoi me diriger. Image not found or type unknown

Je me demande déjà ce que sont exactement des études de droit. Est ce qu'on doit apprendre plein de textes par cœur, ou seulement apprendre un certain raisonnement relatif au droit. Ou complètement autre chose ?

La première année n'a pas l'air d'être du droit à proprement parlé, qu'est ce que c'est alors?[/quote:3ff4pla5]

Je me permet de répondre à ces deux questions :

- les études de droit ce n'est pas de l'appris par cœur, c'est avant tout de la réflexion, et de la méthode, celui qui se contente d'apprendre juste bêtement n'a généralement pas la moyenne (en première année à la rigueur mais après ça ne passe plus) pour te donner un exemple mon prof de civil nous interdisait en L1 de mettre du cour, de mettre des citations et même de mettre les articles du code pour être sur qu'on ne ferait que uniquement raisonner dans le devoir ^^

Seulement l'appris par cœur peut passer en première année car il y a pas mal de matières historiques (relations internationale, histoire du droit...) qui n'ont pas de gros coeff mais qui peuvent sauver les pots des matières à réflexion.

- la première année n'est pas du droit à proprement parlé dans le sens où justement tu as ces matières qui font un peu penser à l'histoire au lycée je dirais, en deuxième année on ne demande purement que de la réflexion et l'acquisition d'une méthodologie donc difficile pour celui qui apprend par cœur d'obtenir la moyenne.

Par **Flox**, le **16/10/2007** à **20:42**

En fait ça m'arrange pas mal que ça ne soit pas que des savoirs à mémoriser. Par contre je ne comprend toujours pas ce que c'est que c'est exactement que les études de droit. C'est avant tout un raisonnement et une compréhension des lois et une bonne expression écrite?

Je me demande vraiment si ça peut me plaire et si je peux être bon dans cette voie.

En première S j'étais assez bon dans les matières scientifiques plutôt moyen en histoire et français et assez mauvais en langues étrangères. A votre avis j'ai le profil pour des études de droit ?

Par **x-ray**, le **16/10/2007** à **21:24**

Bonjour,

moi qui ne deviendrait jamais notaire, mais qui a profité de leurs services, je reviens sur la

question de Morsu :

L'accès au métier est quand même sévèrement restreint par l'achat de l'office. Pour quelqu'un qui ne profiterait pas de conditions familiales, quel est l'investissement financier nécessaire, et en combien de temps est-il rentabilisé (en moyenne, bien sûr) ?

Merci à toi et bonne chance.

X-Ray

Par **mathou**, le **16/10/2007** à **22:49**

[quote="Flox":2hh78psg]Par contre je ne comprend toujours pas ce que c'est que c'est exactement que les études de droit. C'est avant tout un raisonnement et une compréhension des lois et une bonne expression écrite?

Je me demande vraiment si ça peut me plaire et si je peux être bon dans cette voie.

En première S j'étais assez bon dans les matières scientifiques plutôt moyen en histoire et français et assez mauvais en langues étrangères. A votre avis j'ai le profil pour des études de droit ?[/quote:2hh78psg]

Bonjour,

N'hésite pas à chercher dans les sujets de cette section, et dans ceux de la partie méthodologie (au besoin aide-toi de l'index en tête de la page Orientation). Il en existe pas mal postés par des lycéens ou des étudiants de L1 qui se posent des questions comme toi, tu y trouveras des réponses. Si tu as des questions spécifiques, crée un sujet pour respecter le

thème de celui-ci sur le notariat 

Par **Olivier**, le **22/10/2007** à **14:54**

Bon voici les réponses tant attendues :

[quote="morsula":2f6syogj]- Quelles matières à privilégier pendant les études à la fac ?
- Quelles sont les spécificités/modalités/épreuves de l'examen pour l'entrée dans le CFPN ?
- On gagne combien ?
- L'Etat nous prend beaucoup ?
[/quote:2f6syogj]

- pour ce qui est des matières à privilégier il s'agira bien évidemment de tout ce qui peut toucher de près ou de loin le notariat : droit de la famille en général, droit des biens, droit commercial, droit fiscal, droit de l'urbanisme et droit des obligations et des sûretés.

- les épreuves de l'examen du CFPN sont au nombre de 4 : d'abord 3 épreuves écrites

d'admissibilité d'une durée de 3 heures (en général des dissert ou commentaires d'arrêt) portant sur les obligations et les biens pour la première, le droit de la famille pour la 2e et le droit commercial pour la 3e. Si le candidat obtient la moyenne sur ces trois épreuves, il subit un oral de langue étrangère (rassurez vous rien de bien compliqué, et c'est noté que sur 10) et le grand oral devant des notaires, des profs et un magistrat sur une question de culture juridique (le cours d'intro au droit quoi...). Si sur l'ensemble des épreuves écrites et orales le candidat obtient la moyenne, il est admis.

- aaaah la question de la rémunération... Tout dépend de l'endroit où tu exerces. D'après les chiffres officiels de la profession, un notaire gagne aux alentours de 54.000 euros par mois, mais ça peut être beaucoup plus mais aussi beaucoup moins.

- pour ce qui est de la part de l'état, il faut savoir que plus de 80 % des "frais de notaire" sont en fait des taxes recouvrées par le notaire pour le compte de l'état. Sinon pour les impôts ben à 50.000 euros par mois on remercie le bouclier fiscal qui limite les prélèvements à 50 % ^^.

[quote="jeeecy":2f6syogj]

comment devient-on notaire?[/quote:2f6syogj]

Il existe deux voies, soit par le CFPN dont je détaille les épreuves plus haut (après le M1 en droit sur examen ou après diplôme de premier clerc et maîtrise en droit sans examen), soit en obtenant un M2 droit notarial puis le Diplôme supérieur du notariat.

[quote="mathou":2f6syogj]

- est-ce que tu as vu dans les actes des garanties autonomes ? Comme ça se développe en droit interne dans certains domaines, je me demandais si ça s'officialisait dans la pratique (et si tu as un formulaire ça m'intéresse aussi).

[/quote:2f6syogj]

Jamais ! Tout simplement parce qu'une garantie autonome n'a pas besoin d'être formalisée par acte authentique puisqu'elle ne se publie pas !

En revanche on a assez souvent des ordres irrévocables de versement de prix à des banques (pour les crédits relais) qui peuvent s'apparenter à des garanties autonomes puisque le client en voit pas la couleur de son prix de vente.

[quote="mathou":2f6syogj]

- qu'est-ce que tu penses du projet de réforme de la profession présentée par la Ministre de la Justice ?

[/quote:2f6syogj]

Pour l'instant je t'avoue que c'est encore très flou. Par contre au niveau de la réforme des écoles de notariat et de la passerelle pour le CFPN je suis assez favorable parce que je trouvais pas normal que tout le monde ne passe pas l'examen d'entrée, et c'est vrai que ça va être un peu plus compliqué de le contourner maintenant.

[quote="mathou":2f6syogj]

- quel est le dossier qui t'a le plus marqué, du moins l'histoire ? Celui qui t'a le plus plu ?

[/quote:2f6syogj]

Ah c'est pas évident ça... J'avoue qu'en ce moment j'ai un dossier de succession que j'ai récupéré qui est à l'étude depuis plus de 15 ans, avec des défunts qui se sont chacun mariés deux fois, Monsieur qui a refusé de reconnaître certains enfants hors mariage. Dans ma succession j'ai une maison qui menace de s'effondrer et j'ai un arrêté de péril sur le dos...

donc j'avoue que niveau intérêt c'est celui là le plus intéressant que j'ai eu à traiter. Sinon au niveau histoire en ce moment je vois pas grand chose de bien rigolo mais si j'ai quelque chose je vous en ferai part.

[quote="mathou":2f6syogj]- à partir de quel moment on prend conscience de ses responsabilités en tant que notaire stagiaire, et des risques de devoir y faire face ?
[/quote:2f6syogj]

Bah tu sais un notaire stagiaire il est avant tout là pour rédiger des actes et il a pas encore trop de responsabilités, mais j'espère que ça viendra. Sinon c'est vrai que quand tu reçois ton premier acte tu as bien peur quand même parce que en théorie c'est facile mais une fois que tu as le client devant toi c'est plus la même chose. Mais bon ça vient assez vite.

[quote="mathou":2f6syogj]

- quels sont les revenus d'un notaire stagiaire ? [/quote:2f6syogj]

Minables ! non je rigole c'est mieux que rien mais en général ça fluctue selon l'étude et le nombre d'heures de travail par mois. A titre perso je touche un peu moins de 1350 € par mois pour 39 heures par semaine.

[quote="mathou":2f6syogj]

- que penses-tu de la création du BTS notarial destiné à former des rédacteur d'actes courants, et de son influence sur les vocations des jeunes qui pourraient être rebutés par les examens d'entrée du CFPN ? (c'était l'argument majeur des étudiants qui voulaient faire le M2, ne pas réviser) [/quote:2f6syogj]

J'y ai répondu un peu plus haut... Je suis pas contre l'idée du BTS mais à condition de maintenir quand même la formation professionnelle parce que le diplôme de 1er clerc était un diplôme de qualité.

[quote="mathou":2f6syogj]

- puisque tu dois préparer un rapport de stage, quelles sont les étapes de sa préparation, comment se fait le choix du sujet, quels sont les rapports avec ton employeur sur ce document ? Est-ce que tu as le droit de citer le nom des parties dans le rapport ? Est-ce qu'il y a une présentation orale ?

[/quote:2f6syogj]

Celle là je te promets de répondre quand je le saurai, mais pour l'instant c'est très flou. Je sais que les pages doivent être contresignées par le maître de stage pour vérifier que le secret professionnel est respecté (donc pas le nom des parties ...), l'employeur est censé diriger la rédaction du rapport (je dis bien censé), et bien évidemment le rapport est soutenu en grand oral devant un jury de 4 membres je crois.

Pour le reste je te dirai quand j'aurai les infos nécessaires.

[quote="mathou":2f6syogj]

- j'ai vu que le stage pouvait par dérogation se dérouler ailleurs que dans une étude, est-ce que tu connais des personnes dans ce cas ?

[/quote:2f6syogj]

Non désolé.

La suite tout à l'heure.

Par **Olivier**, le **22/10/2007** à **17:10**

Allez suite et fin :

[quote="Flox":f476w4fk]Je croyais que notaire était un métier avec numéris clausus mais ce n'est pas le cas si on y accède sur examen et pas sur concours? [/quote:f476w4fk]

Le métier de Notaire est un métier qui s'exerce effectivement avec un "numerus clausus" à savoir que l'installation n'est pas libre. Ceci dit le diplôme et l'installation n'ont rien à voir. On peut très bien être diplômé notaire (donc sur examen) et ne jamais s'installer pour des raisons financières (pas les moyens d'acheter un office) ou personnelles (pas envie de s'installer ou impossible de trouver une étude à racheter)

[quote="Flox":f476w4fk]Par rapport au métier de notaire, il y a 2 accès possibles, si j'ai bien compris tu fait le CFPN. Pour y accéder on doit réussir un examen: est-il dur, qu'elle est le pourcentage de réussite. [/quote:f476w4fk]

Comme tout examen de fin d'études, l'examen de notaire n'est pas un examen qui est donné (et heureusement). L'examen d'entrée a un taux de réussite d'environ 40 à 60 % selon les années.

Pour ce qui est de l'examen de sortie, le taux de réussite est à nouveau d'environ 60 %.

[quote="Flox":f476w4fk]La deuxième voie est la voie universitaire, je suppose qu'il y a un examen à la fin de chaque année. Est ce que c'est dur et quel est le pourcentage de réussite? [/quote:f476w4fk]

Euh là je connais moins bien. D'après ce que j'en sais la première année est plus facile mais les deux années de DSN sont loin d'être évidentes. De plus il n'y a pas de délai imposé pour soutenir le mémoire et donc il faut se motiver soi même pour obtenir le diplôme.

[quote="Flox":f476w4fk]Tous ces examens (que ce soit la voie universitaire ou professionnelle), peut-on les passer plusieurs fois, si oui combien? [/quote:f476w4fk]

La voie universitaire je ne sais pas mais je pense qu'il n'y a plus de limites au redoublement. Pour la voie universitaire on peut passer l'examen d'entrée 3 fois (si je me souviens bien), et l'examen de sortie 2 fois avec possibilité d'une dérogation pour un triplement de l'année. Je précise ici qu'il est conseillé de réussir du premier coup parce que l'année de cours est loin d'être offerte (à Nancy il faut compter environ 4000 € pour la formation à temps plein)

[quote="Flox":f476w4fk]Dernière question, imaginons que je fasse des études de droit pour faire notaire mais que je n'y arrive pas à un certain moment, à partir de Bac + combien je pourrai avoir un métier sans trop de problème? (Je pense qu'avant Bac + 4 ça doit être très dur de trouver un travail) [/quote:f476w4fk]

Tout dépend du type de poste que tu recherches par la suite. Une formation notariale t'ouvre les portes des banques et des entreprises de gestion de patrimoine. Il est sur toutefois qu'en dessous de bac +4 ça devient difficile...

[quote="Flox":f476w4fk]L'accès au métier est quand même sévèrement restreint par l'achat de l'office. Pour quelqu'un qui ne profiterait pas de conditions familiales, quel est l'investissement financier nécessaire, et en combien de temps est-il rentabilisé (en moyenne, bien sûr) ? [/quote:f476w4fk]

Très bonne question ça...

Alors ce que j'en sais (c'est un sujet très sensible dans la profession), je sais qu'il est maintenant difficile de financer son installation intégralement par les prêts qui nous sont accordés par la caisse des dépôts et consignations, dans la mesure où beaucoup de notaires demandent maintenant un apport personnel (donc hors prêt) qui peut monter très très haut (je dirais pas moins de 100.000 euros hors prêt aujourd'hui, plutôt plus d'ailleurs). Pour ce qui est de la part empruntée il faut compter 300 000 à 400 000 euros à peu près je dirais... Pour ce qui est de la rentabilisation, tout dépend de la clientèle que tu récupères et du travail que tu fournis...

Voilà j'espère avoir répondu à tout le monde. Si ce n'est pas le cas ou si d'autres questions vous viennent n'hésitez pas je répondrai question par question maintenant.

Par **Flox**, le **22/10/2007** à **19:54**

Pour les salaires question peut-être bête mais tu ne t'es pas trompé d'un 0, ou c'est peut-être sur une année?

:)

Merci pour toutes tes réponses 

Par **Olivier**, le **22/10/2007** à **20:18**

ben non je me suis pas trompé, et c'est pas sur une année, c'est bien par mois. Sachant que le notaire fonctionne par prélèvements sur le résultat de l'office ça fait en gros entre 600 000 et 700 000 euros par an

Par **mathou**, le **22/10/2007** à **20:36**

:wink:

Merci de t'être soumis à l'exercice 

:P

Une question, que je vais poser à Jeeecy également (et qui fera plaisir à Morsula ) :
que penses-tu du rôle du notaire dans les relations commerciales ?

Pour l'instant la fonction est réservée aux établissements de crédit et d'assurance, mais le Conseil supérieur du notariat n'exclue pas l'extension de la qualité de fiduciaire aux notaires : tu en penses quoi ? Ca rentrerait dans l'optique de gestion patrimoniale, mais est-ce que les

mécanismes actuels ne suffisent pas ?

Est-ce que tu pourrais aussi parler de la formation continue et du CRIDON ?

Par **Olivier**, le **22/10/2007** à **22:03**

Alors le rôle du notaire en matière commerciale, une nouvelle fois c'est très fluctuant selon les études.

La plupart des notaires se contentent de faire du droit commercial lié à la gestion du patrimoine de leurs clients (création de sociétés, cessions de fonds de commerce). Les gros dossiers commerciaux sont gérés dans les grosses études.

Après pour la fiducie, je n'ai rien contre le fait que ce soit étendu aux notaires, mais dans la mesure où le droit commercial ne fait pas partie du monopole de la profession c'est vrai que pour l'instant on regarde ça de très très loin.

Ensuite la formation continue je t'avouerai que je ne peux pas vraiment en parler, dans la mesure où je suis dans une étude où personne ne va jamais en formation... Donc je ne peux pas vraiment expérimenter (eh oui chez nous si tu as pas les mains sur le clavier à taper des actes, tu ne travailles pas... par cnotre tu dois tout savoir bien évidemment... je ferme la parenthèse)

Mais il est vrai qu'il existe un institut géré par la profession (l'INAFON) qui propose des formations vraiment intéressantes tout au long de l'année. Sachant que les frais de formation et de transport sont également pris en charge par la profession (y compris l'hôtel et les frais kilométriques...) Dès que je peux aller en formation je vous en dirai plus (je suis en train de tenter pour l'été prochain mais c'est pas gagné). D'ailleurs pour ceux que ça intéresse et qui ne sont pas trop pressés je peux vous faire copie du guide de l'inafon de cette année.

Pour le CRIDON là je peux vous en parler un peu plus (ben oui on va pas en formation puisqu'on paye le CRIDON)

Le CRIDON est un organisme professionnel qui est en fait chargé de nous débloquer quand on a un souci juridique (vous savez un peu comme quand vous êtes plantés dans un jeu vidéo et que vous appelez SOS Nintendo pour vous débloquer... ben pareil mais en juridique là). La meurthe et Moselle dépend du CRIDON de Lille, et il faut avouer que c'est toujours impressionnant d'avoir quelqu'un au téléphone qui connaît le JCP et le Jurisclasseur par coeur et qui vous balance la référence ou le texte de loi directement sans même réfléchir... D'ailleurs j'ai un jeu à titre perso, c'est de chercher des questions pour planter le CRIDON (dès fois que j'aie droit à un tour de manège gratuit.... ah au fait mathilde ils ont toujours pas trouvé pour la question que je te posais l'autre jour donc je crois que j'ai enfin réussi à les planter ^^)

Par **mathou**, le **22/10/2007** à **23:53**

Roh, ça ce sont des bonnes informations, merci

:wink:

Image not found or type unknown

Pour la question au CRIDON ça m'étonne quand même, il y a pas mal de commentaires dans

le sens dont on parlait... Image not found or type unknown

Par **zarma**, le **30/10/2007** à **21:20**

quel a été ton parcours ? quelles ont été tes moyennes approximatives pendant tes années a la fac ? qu'est ce qui fait la différence pour une admission en M2 droit notarial ?

Par **Olivier**, le **30/10/2007** à **22:05**

Alors mon parcours ça a été un bac ES, puis la fac de droit, maîtrise en 4 ans (entre 12 et 14 de moyenne approximativement selon les années) puis l'examen d'entrée au CFPN (je voulais une formation vraiment professionnelle donc j'ai d'emblée refusé la formation en M2 notarial), puis l'examen de sortie du CFPN.

Voilà, à ta dispo pour des précisions bien sûr.

Par **zarma**, le **31/10/2007** à **00:42**

merci de m'avoir répondu.

est ce que tu connais approximativement des statistiques sur les concours d'entrée des cfpn (candidats, admis) ? comment as tu préparé le concours (prépa ?) ? penses tu qu'il soit plus facile d'intégrer un M1 puis un M2 Droit notarial (alors que je suis en L3 droit privé et que j'ai toujours eu une moyenne entre 10,5 et 11) ou d'avoir le concours en bossant intensément pendant qq mois ?

Par **Olivier**, le **31/10/2007** à **20:26**

pour les stats j'en ai déjà parlé dans mes réponses plus haut.

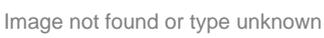
Pour ce qui est de ma préparation j'ai passé mon été à préparer l'écrit, et j'ai ensuite préparé l'oral tout en bossant à la fac comme tuteur (et c'est long à préparer les fiches...)

Après je trouve pas que l'examen d'entrée soit franchement insurmontable même après un M1... Sachant que si tu fais le M2 notarial tu ne peux plus faire le CFPN !

Par **fan**, le **06/01/2008** à **00:13**

Olivier,

En cas de succession, quand il y a plusieurs enfants, celui qui habite avec le dernier de ses parents et par conséquent le veuille, à la mort de ce dernier, cet enfant gardera la maison où il vivait avec ce parent ? Y a t-il indivis dans tous les cas c'est-à-dire si les enfants s'entendent

ou ne s'entendent pas entre eux ? 

Par **Olivier**, le **06/01/2008** à **22:25**

c'est pas le bon sujet pour poser ce genre de questions. A l'avenir merci de poser la question dans un nouveau sujet en partie droit civil.

Sinon la maison entre dans la succession et donc par conséquent tombe dans l'indivision avec toutes les conséquences qui s'ensuivent (indemnité d'occupation, possibilité de demander le partage à tout moment...)

Par **Katharina**, le **20/02/2008** à **14:14**

Coucou,

J'aurais à mon tour quelques questions,

je ne connais vraiment pas du tout le métier de notaire, mais j'ai lu consulté des sommaires de M1 et M2 droit notarial, et je me suis rendu compte que les matières m'intéressaient bien.

Mais je me demande, si la profession m'intéresserait vraiment :

- si on travaille dans un cabinet (je suis pauvre comme un sous et en plus je n'aimerais pas gérer un cabinet), on est " associé " ? Pour avoir les clients ce sont eux qui viennent au cabinet, ou il faut démarcher soit même pour les trouver ?

- je ne suis pas douée jusque là pour les chiffres, et je me doute bien qu'il faut savoir énormément de choses niveau gestion, compta, est-ce perdu d'avance ?

- Concernant la voie professionnelle, en fait je n'en avais pas entendu parlé, pourrais-tu m'expliquer combien d'année dure le CFPN, si j'ai bien compris c'est le même genre qu'une école d'avocat, il faut faire un M1 droit notarial, puis faire cette école ? ça fait combien d'années d'étude en tout ?

- la licence droit parcours rédaction d'actes est-elle préférable ? l'an prochain j'ai l'occasion de la choisir, je suppose que c'est vraiment en relation avec le métier de notaire.

:wink:

Merci à l'avance 

Par **Olivier**, le **20/02/2008** à **16:13**

Y'a des choses que j'ai déjà expliqué là dedans Katharina faut suivre (sort un bazooka)

Non je rigole

Alors si tu es diplômé notaire tu n'est pas forcément notaire, puisque qu'il faut pour ça t'installer et que l'installation n'est pas (encore) libre... En gros il faut soit t'associer avec un notaire déjà en place dans une SCP ou alors racheter une étude d'un notaire individuel (ou encore réussir le concours aux offices créés et aller là où on te dit d'aller...)

Donc si tu es diplômée notaire en fait tu as un stage de 2 ans à faire puis tu es notaire assistant (en gros "super clerc" quoi) ou tu peux essayer de te faire nommer notaire au sein de l'office, auquel cas tu es notaire de plein exercice sauf que tu es salariée (un peu comme les avocats salariés tu touches ton salaire plus un intéressement aux bénéfices)

Pour ce qui est des études au CFPN, c'est une année pleine après le M1 et l'examen d'entrée (de janvier à janvier) puis deux ans de stage avec 3 semaines de cours et donc 3 examens par an et enfin le rapport de stage (mémoire de 40 pages).

Donc au mieux c'est 4 ans de fac + 12 mois de CFPN + 2 ans de stage avec séminaires et mémoire en fin de stage, qui te donne un équivalent bac +7

Pour ce qui est de la formation à suivre pour réussir au mieux une maîtrise droit notarial fait bien l'affaire, sachant qu'à l'examen d'entrée on ne vous demande pas de rédaction (ce sont des dissert type fac ou des commentaires d'arrêts)

Par **Katharina**, le **20/02/2008** à **17:31**

!:

Merci beaucoup pour toutes ces informations, rapides en plus Image not found or type unknown

Je te remercie pour les précisions, j'avais lu le sujet depuis le début mais tout ne me semblait pas clair, en gros, notaire, comme dans toutes les professions du droit, on doit avoir beaucoup de mal à trouver du boulot à la fin, même si tout le monde parle du papyboom, si les cabinets ne recherchent pas d'associés, et qu'on a pas les moyens/ l'envie de créer son propre cabinet, on risque de se retrouver sans travail après un bac +7.

Par **Olivier**, le **20/02/2008** à **17:53**

non franchement crois moi en ce moment ça va pas être trop dur de trouver un boulot après le CFPN.... le papyboom va marcher à plein, même si en ce moment l'immobilier baisse un peu et donc qu'il n'y a pas trop d'embauche ça va changer rapidement a priori

Par **Katharina**, le **20/02/2008** à **17:57**

Mais une fois que tu es associé tu as forcément des clients ?

Parce que quand on voit dans les films les notaires parfois qui doivent se déplacer au porte à porte pour trouver du travail, je ne me rend pas compte si les clients vont bien venir par eux même au cabinet ?

:shock:

Parce que je ne me vois pas faire du porte à porte pour trouver des clients Image not found or type unknown

Et la place de la compta, et de la gestion, c'est le notaire qui effectue des calculs super compliqués, même qu'à la moindre erreur il doit en assumer l'entière responsabilité ?

Mes questions paraissent sûrement petites, mais j'ai du mal à imaginer la réalité (déjà vendredi je vais aller voir une audience pour m'enlever de la tête la soirée polar avocats et associés)

Par **Olivier**, le **20/02/2008** à **18:37**

Ben une fois que tu es intalé tout dépend si tu reprends une clientèle, si tu es associé ou que tu crées ta propre étude... c'est plus facile dans les 2 premiers cas bien sûr puisque tu reprends une clientèle existante...

Par **Katharina**, le **20/02/2008** à **20:31**

:wink:

D'accord, merci pour toutes ces précisions Image not found or type unknown c'est le terme d'associé qui me gênait je pensais qu'en s'associant on devait apporter sa propre clientèle, mais apparemment on partage la clientèle du cabinet.

Par **Narko**, le **22/02/2008** à **21:12**

Le chiffre annoncé concernant le salaire moyen du notaire me laisse pantois. Soit ce salaire a considérablement augmenté en peu de temps (Cf. un post de 2005 d'Olivier même [http://juristudiant.com/forum/viewtopic ... on+notaire](http://juristudiant.com/forum/viewtopic...on+notaire)), soit ce salaire n'a pas changé et il faut déduire 45 000€ sur le chiffre indiqué pour payer les frais de l'étude, employés, charges etc. ?

Par **Olivier**, le **22/02/2008** à **22:27**

lol... il faut plutôt considérer que le chiffre donné en 2005 tenait compte du fait que je n'étais pas directement impliqué dans la profession et qu'on nous cache beaucoup de choses sur le revenu des notaires jusqu'à ce qu'on soit réellement dans la profession...

Par **Villyskye**, le **28/02/2008** à **00:32**

Vaut-il mieux passer par le CFPN ou bien faire un M2 droit notarial? quels sont les avantages et les inconvénients de chacune de ces voies?

Par **Olivier**, le **28/02/2008** à **09:58**

il me semble l'avoir expliqué dans mes premières réponses, cf les pages précédentes... non ? Qu'est ce que tu veux savoir exactement ?

Par **Villyskye**, le **03/03/2008** à **16:49**

Il ne me semble pas que tu aies donné les avantages et inconvénients de chacune des deux voies, c'était plutôt les stat, les matières du concours etc. D'une manière générale, qu'est ce que ça apporte de plus de faire un M2 droit notarial par rapport au CFPN et vice versa?

Par **amphi-bien**, le **08/03/2008** à **10:35**

et si après un m2 notarial on décide (quelqu'un en soit la raison familiale ou autre) de ne pas continuer le DSN, les postes en droit immobilier, gestion patrimoniale ou banque sont accessibles avec un M2 notarial ou c'est mort?

Par **Olivier**, le **08/03/2008** à **17:24**

[quote="Villyskye":1bpcnlzp]Il ne me semble pas que tu aies donné les avantages et inconvénients de chacune des deux voies, c'était plutôt les stat, les matières du concours etc. D'une manière générale, qu'est ce que ça apporte de plus de faire un M2 droit notarial par rapport au CFPN et vice versa?[/quote:1bpcnlzp]

Je pense que le M2 apportera plus de connaissances théoriques et jurisprudentielles, alors que le CFPN a un apport nettement plus pratique. Tout dépend donc si tu te sens l'âme d'un chercheur ou d'un praticien... A mon sens c'est également plus dur de commencer à bosser après un M2 qu'après le CFPN, dans la mesure où justement tu n'as pas les connaissances pratiques qui te permettent de te mettre tout de suite au boulot.

Par **Olivier**, le **08/03/2008** à **17:24**

[quote="amphi-bien":1w2aheur]et si après un m2 notarial on décide (quelqu'un en soit la raison familiale ou autre) de ne pas continuer le DSN , les postes en droit immobilier ,gestion patrimoniale ou banque sont accessibles avec un M2 notarial ou c'est mort?[/quote:1w2aheur]

Alors là aucune idée ! il faudrait te renseigner auprès des établissements concernés, mais je pense que le M2 est déjà une bonne garantie pour du boulot !

Par **amphi-bien**, le **08/03/2008** à **17:39**

ok,ça m'intrigue tout de meme, si c'était possible on pourrait avoir le beurre et l'argent du beurre....

d'un autre coté ça me parait normal vu qu'un tiers de l'activité notariale concerne l'immeuble et vu la sélection en m2...

si quelqu'un a des infos....

Par **NinjaTune**, le **12/03/2008** à **16:29**

Les M2 notarial t'ouvre pas mal de portes,essentiellement au sein d'etablissement bancaire,après c'est comme tout ,il faut savoir se vendre...

Sinon j'ai des questions pour Olivier:

Quel est le M1 que vous avez effectué,et avec quelles matières?

Comment avez-vous travaillé pour le concours d'entrée au CFPN?(manuels,organisation du travail au long de l'année...)

En vous remerciant de votre réponse

Par **Olivier**, le **12/03/2008** à **19:08**

Alors, pour ce qui est du master, je n'en ai pas suivi ! j'ai fait une maîtrise (à l'époque c'était pas encore le master), classiquement d'ailleurs une maîtrise droit notarial, donc principalement les matières qui intéressent la profession : construction, rural, urbanisme, droit patrimonial de la famille, fiscalité.

Pour le concours d'entrée, je l'ai passé directement après la maîtrise et comme c'était encore assez frais dans ma tête j'ai simplement repris les cours de 3e et 4e année qui portaient sur les matières à réviser, quelques manuels pour les points non étudiés en cours, mais je n'ai pas trouvé la révision excessivement longue et pénible (ceci dit je ne suis pas le genre de

personne qui peut donner d'excellents conseils sur les méthodes de révision, dans la mesure où j'ai rarement eu besoin de fournir un énorme effort dans le travail pour réussir...)

Par **Narko**, le **12/03/2008** à **21:40**

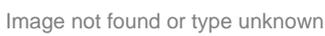
Il n'y a pas du droit des affaires aussi ?

Par **Olivier**, le **12/03/2008** à **21:50**

si si, mais bon c'est principalement le droit des sociétés et le droit de l'entreprise individuelle et du bail commercial... ça reste très classique et il y a beaucoup dans le code...

Par **Tarlak**, le **19/03/2008** à **22:50**

:)

Salut Olivier 

C'est vrai que les notaires n'ont pas le droit de jouer au casino et aux jeux d'argent ? Si oui, pourquoi ? (même si j'ai ma petite idée...)

Par **Olivier**, le **19/03/2008** à **23:11**

Normalement les Notaires doivent s'abstenir en général de toute pratique contraire à la probité, aux bonnes moeurs et à l'intégrité... Les jeux d'agent ont avant tout une image spéculative et qui nuirait à l'image de la profession...

D'autre part le Notaire étant dépositaire de fonds de ses clients, il serait dommage que ces fonds partent pour rembourser des dettes de jeu... Donc en pratique ce n'est pas une interdiction mais une "obligation" que fait la déontologie aux Notaires en exercice (et non pas aux diplômés)

A titre d'info je précise que je m'astreins d'ores et déjà à cette règle de déontologie et que j'ai arrêté d'acheter des jeux à gratter et autres depuis que je suis diplômé...

Par **Tarlak**, le **20/03/2008** à **08:57**

Ok, merci pour la réponse

:)

Image not found or type unknown

Moi qui aime bien les jeux d'argent en tout genre (très loin de la dépendance, je rassure, je

peux m'abstenir de jouer sans problème), faudra que je m'y fasse si un jour nos

chemins se croisent

:lol: :lol: :wink:

On peut faire jouer la famille, on n'y verra que du feu

Sinon, autre question, que ce soit par la voie universitaire ou par la voie professionnelle, est-ce qu'il y a autour de toi des étudiants ou nouveaux diplômés qui ont, malgré leur réussite actuelle, eu un "bug" dans leur cursus ? Un bug, c'est par exemple un semestre validé aux rattrapages, un semestre traîné comme un boulet les années passant et validé 2 ans plus tard voire pire, un redoublement ? Ou il n'y avait que des mentionnés ?

Je fais une fixette sur les critères d'admission, que ce soit pour le notariat, le DJCE ou même

Erasmus

Par **Olivier**, le **21/03/2008** à **12:44**

au CFPN en tout cas on est loin d'avoir que des mentionnés... pour le DSN je ne sais pas...

Par **Tarlak**, le **21/03/2008** à **13:31**

:wink:

Je te remercie

Ma prof de droit de la famille, également directrice du M2 droit notarial de ma fac, m'a dit qu'ils avaient eu 800 demandes pour 30 places l'an passé. Ils ont sélectionné ceux qui avaient eu 2 mentions minimum dans leur cursus tout en regardant les notes en droit civil...

Par **LuigiMoraleo**, le **15/04/2008** à **15:04**

Salut.

merci de tes réponses, elles m'ont éclairées même si ce n'est pas moi qui les ai posé, j'en cherchais depuis longtemps déjà les réponses.

J'ai moi-même une question :

Un notaire possédant des parts d'un cabinet, et exerçant, évidemment, peut-il cumuler son travail avec un revenu différent comme l'import/export automobile ou le commerce immobilier (achat/revente, achat terrain, construire et revendre ensuite) ?

Merci d'avance pour ta réponse.

Par **Olivier**, le **15/04/2008** à **17:02**

pourquoi le revenu que j'ai indiqué plus haut ne te suffit pas ?

Pour ce qui est de l'immobilier, il est possible de faire de la négociation immobilière, les émoluments étant alors tarifés selon une grille différente que celle des ventes non négociées.

Pour les voitures à mon avis on rentre dans les actes de commerce et là c'est plus compliqué...

pour ce qui est de la construction, rien ne t'interdit en tant que particulier d'acheter des terrains et de les revendre après avoir fait édifier des maisons dessus... enfin en tout cas je vois pas où est le souci (d'autant que tu fais ça au sein d'une société en général)

Par **amphi-bien**, le **13/05/2008** à **16:25**

pour les notaires salariés, que peut-on attendre niveau salaire? j'ai vu que ça tournait entre 1500 et 2000 et vers 3000 avec quelques années d'expérience.

je trouve ça vraiment bas pour un bac+7 ; alors qu'on peut espérer mieux avec un master 2.

est-ce que ces chiffres reflètent la réalité?

Par **Morsula**, le **13/05/2008** à **18:54**

:P

Difficile Image not found or type unknown

Par **Tarlak**, le **13/05/2008** à **19:58**

Olivier a parlé lui-même de... 50000€. Mais je pense que c'était pour les notaires possédant leur étude. Pour les salariés, j'ai lu 4000 environ.

Par **jeeecy**, le **13/05/2008** à **20:38**

[quote="Tarlak":2qaj8q1b]Olivier a parlé lui-même de... 50000€. Mais je pense que c'était pour les notaires possédant leur étude. Pour les salariés, j'ai lu 4000 environ.[/quote:2qaj8q1b] oui c'est ca

enfin au debut c'est putot 2000-2500 pour les notaires assistants

Par **Olivier**, le **13/05/2008** à **22:16**

notaire assistant ça dépend quelle est la politique horaire de l'étude... Dans l'étude où je travaille on est à 39h payées avec 4h sup... donc on profit de la loi TEPA à fond... Moralité en tant que Notaire stagiaire je suis à 1820 € net par mois, et en tant que Notaire assistant je passerai à 2600-2800... mais aux 35h ça fait nettement moins (ou aux 39h avec rtt).

Par **Marie54**, le **15/05/2008** à **18:50**

:)

A mon tour de poser une question Image not found or type unknown

Pour la préparation au concours d'entrée du CFPN, penses-tu qu'il soit préférable de faire un master 1 droit notarial ou le master "droit privé et sciences criminelles" de nancy est suffisant?

Je sais que tu as fait une maîtrise, mais selon ton expérience, qu'en penses-tu?

Merci

Par **mathou**, le **15/05/2008** à **19:53**

:lol:

Je répons avant lui Image not found or type unknown

Nancy ne fait plus de M1 droit notarial, mais les matières du M1 DPG sont strictement les mêmes si tu les choisies ; les sujets de l'examen ne sont pas vraiment notariaux, ils reprennent le programme depuis la première année. Par contre, je sais qu'il existe deux

prépas durant l'été pour l'examen d'entrée, et c'est pas gratuit

:?

Image not found or type unknown

Par **Marie54**, le **15/05/2008** à **20:17**

:))

Merci pour cette réponse rapide et précise! Image not found or type unknown

En plus, je ne savais pas qu'il existait des prépas pendant l'été pour le concours d'entrée,

c'est très intéressant à savoir! Image not found or type unknown

Merci beaucoup!

Par **mathou**, le **15/05/2008** à **20:19**

:lol:

Elles sont à Paris et à Lille et elles coûtent la peau des fesses en plus de l'hébergement Image not found or type unknown

Par **Marie54**, le **15/05/2008** à **21:22**

ah d'accord ...

:lol:

ça aussi, c'est très intéressant à savoir ! Image not found or type unknown

Par **Olivier**, le **16/05/2008** à **09:17**

et en plus elles servent à rien.... encore du babillage d'universitaires engoncés dans de la théorie...

Par **mathou**, le **16/05/2008** à **12:14**

:P

Si, ça sert, on m'a dit que l'an dernier l'un des sujets vus en prépa était tombé à l'examen Image not found or ty

Par **Katharina**, le **16/05/2008** à **12:25**

[quote="mathou":1g56xknu]Si, ça sert, on m'a dit que l'an dernier l'un des sujets vus en prépa
était tombé à l'examen Image not found or ty[/quote:1g56xknu]

:lol:

Et toc Image not found or ty **Olivier 0-1 Mathou**

Par **Olivier**, le **16/05/2008** à **16:06**

ben oui mais bon avec un peu de jugeotte on s'en sort même sans la prépa, j'en suis la
preuve vivante

Par **NinjaTune**, le **18/05/2008** à **11:24**

Honnêtement quelles sont les chances d'être un jour propriétaire de son étude, ou
associé, sans un contexte financier et familial favorable??

Par **Olivier**, le **18/05/2008** à **12:11**

tout dépend de la région où tu veux t'installer, si tu es prêt à bouger c'est pas si difficile que ça

Par **Tarlak**, le **14/07/2008** à **19:10**

Petite question cher Olivier :

Nous allons devoir choisir un TD et des options pour la L2. Comme le notariat est le domaine
qui m'intéresse le plus, j'aimerais avoir ton avis sur les choix qui seraient les plus judicieux...
Je précise également que le métier de juriste d'entreprise m'intéresserait également mais
moins que le notariat donc n'en tiens pas compte.

Un TD (pour les deux semestres) entre finances publiques et droit pénal général... Je pense

savoir mais je préfère demander.

3 options sur les 8 proposées (histoire des idées politiques, histoire du droit pénal, introduction à la philosophie du droit, sociologie juridique, histoire des institutions publiques, pensée politique contemporaine, politique comparée, sociologie politique, systèmes juridiques comparés). Alors, j'ai déjà 3 choix de fait qui sont "histoire des idées politiques", "pensée politique contemporaine" et "politique comparée" car je sais que j'y gagnerais probablement pas mal de points comme cette année mais si tu penses qu'autre chose serait mieux, merci de me le dire.

:wink:

Merci d'avance 

Par **Olivier**, le **14/07/2008** à **22:50**

à mon sens la réponse est simple.... toutes ces matières n'ont aucun intérêt dans le cadre de la préparation à la formation notariale lol, donc le choix t'appartient en fonction de tes préférences, de toute façon ça ne t'apportera rien !

Par contre la prochaine fois pose plutôt ta question dans la rubrique orientation stp

Par **Tarlak**, le **15/07/2008** à **21:45**

:oops:

Je pensais bien qu'elles n'avaient aucun rapport mais bon 

:wink:

Merci quand même 

Par **Villyskye**, le **06/09/2008** à **13:16**

Bonjour,
J'hésite depuis quelques jours entre le métier de notaire et celui de juriste d'entreprise. Est ce que l'on peut être accepté en M2 droit notarial en ayant réalisé un M1 droit des affaires? Merci d'avance

Par **NinjaTune**, le **16/10/2008** à **14:27**

Que pensez-vous des propos de notre président qui veut créer "une grande profession du droit" vers 2010 et dont les premières victimes sont les avoués?
Craignez-vous pour votre monopole(éventuellement croqué par les avocats),votre profession?
Quel est votre point de vue sur la question?

Par **NinjaTune**, le **09/11/2008** à **21:09**

Pas de réponse???...tant pis...

Ma question me semblait intéressante...

J'interprete ça comme un manque de temps...ou d'un certain malaise...

Par **Olivier**, le **09/11/2008** à **21:23**

pas du tout ! simplement j'ai quelques soucis d'internet en ce moment et je n'ai simplement pas vu la question !

Je n'ai aucune gêne à envisager le problème. Pour l'instant une commission a été mise en place, et est chargée de réfléchir à la création d'une grande profession du droit. Dans les faits un pré rapport a été rendu par lequel les notaires seraient supprimés, et fusionnés avec les avocats, sachant qe le diplôme notarial sera toujours exigé pour réaliser les actes.

Après je pense qu' à l'heure actuelle il est trop tôt pour polémiquer sur le sujet d'une fusion entre avocats et notaire, et donc je m'engage à répondre à la question quand le rapport de la commission darrois sera rendu.

Par **filousophie**, le **11/11/2008** à **15:10**

[quote="NinjaTune":3ou2lrye]Pas de réponse???...tant pis...

Ma question me semblait intéressante...

J'interprete ça comme un manque de temps...ou d'un certain malaise...[/quote:3ou2lrye]

tu peux m'expliquer stp d'avantage ce qui se dit sur une éventuelle fusion que subirai les notaires?

Par **mathou**, le **11/11/2008** à **18:41**

C'est un débat qui fait beaucoup de bruit quand même, si tu tapes " Commission Darrois " dans ton moteur de recherche ou que tu vas sur le site du Village de la Justice ou les sites officiels, tu trouveras plein de précisions sur le sujet.

[i:3jppw4jo]Grosso modo[/i:3jppw4jo], il est question de créer une " grande profession du droit " qui regrouperait les juristes issus des éventuelles futures anciennes formations avocats et

notaires. Donc suppression du monopole des notaires concernant les actes authentiques (accessoirement, des huissiers aussi ?), liberté de s'installer...

Ca donne des émotions à beaucoup de monde.

:twisted: :lol:

Je ne donne pas mon opinion sinon je vais passer pour une hérétique Image not found (tag:petufolk) type unknown

Par **Olivier**, le **11/11/2008** à **22:31**

[quote="mathou";:twisted: :lol:]Je ne donne pas mon opinion sinon je vais passer pour une

hérétique Image not found (tag:petufolk) type unknown [/quote:]

Pas tant que ça, je pense qu'on voit les choses de la même manière toi et moi, chère future consoeur ^^

Par **BERNARD**, le **21/11/2008** à **15:58**

@ Olivier

Pourquoi dis-tu que la Commission Darrois a rendu un pré-rapport qui prône la fusion avocats-notaires ?

Serait-ce un pré-rapport confidentiel ?

Par **Olivier**, le **21/11/2008** à **18:52**

Je ne fais que relayer les informations reçues de la profession...

Par **Tarlak**, le **03/08/2009** à **12:05**

Bonjour Olivier,89

J'étais passé il y a fort longtemps sur ce forum pour parler d'un des métiers que j'envisageais, à savoir notaire. Je n'ai toujours pas tranché, en raison notamment de l'évolution envisagée de la profession (la fameuse Commission Darrois).

La 2ème année s'est bien passée mais ce n'est pas sûr ça que je voulais revenir. En effet,

j'avais un rêve depuis longtemps : celui de partir en Erasmus. J'ai été sélectionné pour passer toute ma 3ème année en Suède.

La directrice du M2 droit notarial, qui a été ma prof de droit civil en L1 et L2 (je pense qu'elle va suivre le groupe A jusqu'au M1), m'a fait savoir que cette situation était "neutre" concernant mon éventuelle admission en M2 droit notarial. Venant de cette prof, cette

réponse un peu passe-partout ne m'étonne pas Image not found or type unknown

Je voulais simplement avoir ton avis éclairé : le fait de partir en Erasmus, et donc de manquer certains cours en L3 (droit du travail, droit des sociétés, droit commercial), est-il un handicap pour l'éventuelle admission en M2 droit notarial ? En sachant que j'aurais en revenant de très bonnes connaissances en anglais mais je ne crois pas que ce soit la priorité du notariat...

:))

Merci d'avance Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **03/08/2009** à **12:17**

Salut Tarlak,

Pour moi, ne pas faire de droit des sociétés et de droit commercial, c'est presque suicidaire si tu souhaites continuer dans le notariat. Les matières sont très importantes, et elles constituent souvent des pré-requis dans les dossiers d'admission aux M2 droit notarial - encore que dans notre classe cette année, certains n'avaient jamais fait de droit des sociétés et ils ont été largués car les cours ne sont pas des cours, mais des approfondissements. Si tu passes l'examen d'entrée du CFPN, tu auras aussi une épreuve écrite de droit des affaires.

Plus largement, en étude tu te retrouveras régulièrement avec des baux commerciaux, des problèmes de cession de fonds, de liquidation de sociétés...

Une année Erasmus correspondrait davantage au M2 notarial de Sceaux, qui demande à ses étudiants de faire une partie de leur stage de 5ème année à l'étranger. C'est un master sélectif, et le seul à ma connaissance qui soit tourné vers l'international. Il te manquerait tout de même des matières fondamentales.

A toi de voir. Tu peux essayer de travailler le droit des affaires en parallèle, mais ça me paraît très dangereux de ne pas l'étudier du tout.

Par **doui**, le **03/08/2009** à **14:54**

si tu rêves de partir en Erasmus alors fonce. Un cours de droit des sociétés ça se rattrape, pas une année à l'étranger ...

Par **jeeecy**, le **03/08/2009** à **17:10**

[quote="doui":3h7e928d]si tu rêves de partir en Erasmus alors fonce. Un cours de droit des sociétés ça se rattrape, pas une année à l'étranger ...[/quote:3h7e928d]
je suis tout à fait d'accord

Par **Candice54**, le **12/09/2009** à **15:02**

Désolée de remonter le sujet mais j'aurais quelques questions.

J'ai lu l'intégralité du sujet et malgré tout, je n'ai pas réussi à éclairer ma lanterne.

Je suis actuellement en deuxième année et j'ai, il y a peu, du rendre une petite visite à notre notaire. J'ai eu un déclic... Je dois avouer que j'ai réellement bu ses paroles; la manière dont il simplifiait ses propos pour les rendre compréhensibles était tout simplement génial !

Enfin bref, je crois que j'ai trouvé ma voie (reste à savoir si elle voudra de moi par la suite ^^). D'après ce que j'ai pu lire, je serais plus prompte à passer par le parcours professionnel (une fois n'est pas coutume ^^) et donc, me diriger vers le CFPN après le M1.

Cependant, est-ce qu'il y a des garanties ? J'entends par là que je ne voudrais pas surestimer mes capacités et j'ai peur, si j'échoue, de m'enliser et de ne pas trouver de porte de sortie (quoique je ferai tout pour que cela n'arrive jamais, bien évidemment ^^).

Par **mathou**, le **12/09/2009** à **17:15**

En fait avec le temps, tu te rends compte que tous les bons juristes s'expriment de manière claire et lumineuse. " Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement " 

Concernant les portes de sortie, je ne comprends pas trop ta question. Tu envisages le cas où tu ne réussirais pas l'examen d'entrée ? Tu peux toujours tenter de repasser le concours l'année suivante si tu l'as raté (au besoin avec une prépa), essayer de trouver un stage de plusieurs mois avant de présenter ta candidature à un M2 notarial, tenter d'intégrer l'école des clercs - ou t'orienter dans une autre direction : gestion de patrimoine, CRFPA, assurances, banques, médiation, droit des affaires, administration de biens... tout dépendra du M1 que tu auras effectué et des matières enseignées. C'est sûr qu'échouer avec un niveau M1 apporte moins de garanties qu'échouer avec un niveau M2, car tu as vu moins de matières vraiment intéressantes, mais il y a toujours des portes de sortie.

Maintenant, si tu pensais plus à l'échec au cours de l'année du CFPN... les pistes ci-dessus sont les mêmes. Je crois que le redoublement est également possible.

:)

Précise ta question, on essaiera d'y répondre avec plus de détails Image not found or type unknown

Par **Candice54**, le **12/09/2009** à **17:50**

Merci beaucoup ! Tu as parfaitement cerné ma question, c'était au niveau de l'examen d'entrée et également en cours d'année. Image not found or type unknown

Par **Juliette1818**, le **03/04/2010** à **16:27**

Bonjour,

Je suis en pleine réflexion sur mon avenir professionnel et m'intéresse plus particulièrement au métier de Notaire. Je cherche des diplômés notaires ou futurs diplômés notaire qui pourraient m'expliquer quelle est la réalité du métier de notaire (mis à part les réponses habituelles comme il authentifie les actes, est un officier ministériel etc.. Autrement dit, je voudrais savoir quelles sont les qualités nécessaires pour devenir notaire selon votre expérience professionnelle (perfectionniste, bon relationnel?!) Quelles sont les motivations qui vont ont poussé à devenir notaire ou du moins à choisir cette voie? J'aimerais vraiment m'imprégner de ce métier avec vos expériences professionnelles pour savoir si cela correspond à mon caractère et ma personnalité car je pense qu'il ne s'agit pas d'un métier facile...!!! Merci à vous

Par **Gauthier**, le **28/08/2017** à **19:53**

Bonjour Olivier,

Tout d'abord merci pour toutes ces informations car elles semblent toujours difficiles d'accès. Le forum répond à toutes mes questions mais il date maintenant de plus de 10 ans.

Pourriez vous faire un "point actualisation" ?

Merci à vous.

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/08/2017** à **07:21**

Bonjour

Je fais part de votre requête à Olivier. Mais il faudra être patient.

Par **Olivier**, le **30/08/2017** à **00:18**

Bonsoir à tous... EUUUUUUUH en soi il faudrait changer le titre du sujet déjà pcq je suis plus notaire stagiaire, mais notaire assistant et on devrait pas tarder à enlever le "assistant" (au bon vouloir de notre ministère de tutelle adoré ça devrait être pour le mois de septembre :))

Je fais mon possible pour essayer de faire un update, mais le plus simple pour m'aider serait peut être de préparer tout un jeu de questions essentielles que vous vous posez et j'essayerai de vous faire un topo synthétique en réponse au vu de mes expériences de collaborateur et de futur (proche) créateur d'office notarial...

Par **Pulcinonic**, le **05/02/2018** à **13:07**

Bonjour à tous,
Bonjour Olivier,

Je fais émerger ce post afin de remettre d'actualité les échanges, et en profiter pour avoir votre ressenti ;

Permettez moi de vous dresser un bref sommaire de mon CV :

Je suis titulaire d'un/une
- L3 Droit privé (BdxIV)2013
- M1 Droit des Affaires (Clfd1)2014 - mention AB
- M2 Droit des Affaires (LyonIII)2015 - mention AB

A l'issue de mon M2 Droit, j'ai souhaité compléter ma formation par des disciplines comptables :

- M2 contrôle/comptabilité/audit (IAE Clfd1) 2016 - mention B

Actuellement, je suis en poste dans un groupe bancaire en tant que "contrôleur analyste risques de crédit" (je suis en charge de la surveillance de nos clients emprunteurs)... et j'ai 26 bougies au compteur.

Mais tout cela n'a aucun sens pour moi, à plusieurs titres :

Le métier ne suscite chez moi que très peu d'intérêt

La structure de ces entreprises est (pardonnez moi) moribonde : pression, incompetence, incompréhension des "jeunes générations".

Le métier de notaire a toujours suscité chez moi beaucoup d'intérêt et je m'y suis refusé pour une raison (Ô combien) idiote : un membre de ma famille en fait partie, j'avais peur de ne pas être "à la hauteur".

Après avoir fait un "bilan personnel de compétences", je me rends compte que toutes les données militent en faveur d'une telle profession : j'ai un excellent contact humain, je suis un technicien, j'adore mon tissu local (je suis d'une métropole de province) et j'ai l'esprit d'autonomie (pour ne pas dire "d'entreprendre", le salariat dans ces grosses boites est

nauséabond).

Voici mes questions :

- intégrer un CFPN est-il possible (au regard de mon CV "étudiant") ? (l'espoir est-il permis j'entends)

- si oui, mon expérience professionnelle peut-elle être un atout ?

- si oui, quel CFPN présenté ? (de mémoire, 1 seul choix)

- suite logique de ma précédente question, mon nom patronymique est "connu" dans le notariat local ; n'est-ce pas un handicap ?

- si non à la 1ère question, tenter un M2 universitaire est-il souhaitable ?

Ayant travaillé et eu des revenus "convenables", revenir à une situation "0 euro" me semble préjudiciable.

Je suis extrêmement déterminé à réussir ce nouveau départ, et mets un point d'honneur à maximiser mes chances.

A vous lire,
Pulci

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/02/2018** à **13:15**

Bonjour

Je vous félicite pour votre démarche. J'espère qu'Olivier aura le temps de vous répondre.

Par **jupiter33**, le **06/02/2018** à **16:20**

@Pulcinonic

je crois que l'on peut se présenter a plusieurs CFPN ? Qui peut confirmer.

tout comme il est possible de candidater a 2 Master 2 dans les grandes villes . Dauphine 1 seul

Par **Pulcinonic**, le **06/02/2018** à **17:58**

@Jupiter33

Bonsoir, et merci d'avoir posé cette question qui sera utile à tous (moi y compris).

Que pensez-vous de mes interrogations ?

Sans même détenir LA réponse, quel est votre sentiment par rapport à ma situation ?

NB : le tutoiement est autorisé ;)

Pulci

Par **jupiter33**, le **07/02/2018** à **00:22**

@Pulcinonic

je ne cesse de faire des recherches sur le master 2 droit notarial et sur sur le CFPN !!!!

a priori, il faut avoir un M1 ou un M2 ayant un rapport avec le notariat (droit du Patrimoine , droit de l'urbanisme, droit de la famille)

les autres M1 ou M2 (style DPG) ne pourraient candidater ?